



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

27 juillet 2026

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
20/07/2026	20/07/2026	15	13	1

L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet, à 18 heures 30, sous la présidence de M. Joël BOUFFIES, maire, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses réunions.

Présents : M. Joël Bouffiès, M. Stéphane Bigand, Mme Agnès Brunet, Mme Mireille Dieu, M. Philippe Dufresne, M. Jonatan Fauque, Mme Chritine Fostiez, Mme Rosy Giraudel, Mme Célia Macabet, M. Jean-Laurent Macabet, M. Laurent Marqué, M. Thierry Tardieu, Mme Sara Willems.

Pouvoir :

Mme Laurence De Moustiers donne pouvoir à Mme Mireille Dieu

Absent non-excuse :

M. Aimé Bertrand

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte ; Mme Rosy GIRAUDEL est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 23 juin 2026,
- Délibération autorisant le maire à signer la convention d'adhésion aux prestations « voirie/vélos » proposées par l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
- Délibération modificative budgétaire n°1 : opération salle Garcia : installation d'un rooftop.
- Délibération sollicitant un fonds de concours auprès de la communauté de communes Vaison Ventoux pour des opérations d'investissement concernant l'aménagement des berges du gué des Cannelles et des aménagements sur les menuiseries de l'école Daniel Cordier,
- Délibération fixant la tarification de la restauration scolaire-année scolaire 2026-2027,
- Tour de table des commissions municipales : suivi organisationnel des festivités estivales et des courses sportives, aménagement du bureau d'accueil de la mairie.
- Questions diverses
- Agenda

I°/Approbation du PV du 23 juin 2026:

Votes « favorable » à l'unanimité

II/ Délibération autorisant le maire à signer la convention d'adhésion aux prestations « voirie/vélos » proposées par l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.

Aujourd'hui, la commune bénéficie déjà du soutien technique de « Vaucluse ingénierie » par le biais de la formule « Prestations en aménagement des espaces publics/bâtiment/équipements publics ».

Cependant, les projets d'investissement de la municipalité se portent sur le volet « Voirie » et il est nécessaire de solliciter l'agence routière départementale via le « DACT » Dispositif d'Assistance aux collectivités territoriales, pour obtenir un soutien technique spécifique sur cette thématique qui facilitera l'élaboration des dossiers de demandes de subventions. Le coût annuel de ces prestations est de 300 euros.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité,

- l'adhésion à la formule globale des prestations proposées par Vaucluse ingénierie,
- les nouveaux statuts de l'institution
- le versement d'une cotisation annuelle de 300 euros
- l'autorisation donnée au maire de signer tout document concernant ce dossier

Votes « favorable » à l'unanimité

III/ Délibération modificative budgétaire n°1 portant virements de crédits pour l'installation d'un dispositif « rooftop » à la salle polyvalente « Salle Garcia »

Lors du vote du budget prévisionnel 2026, en avril dernier, les études faites par différents prestataires avaient permis d'obtenir un estimatif financier concernant l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement du système défectueux.

Après une analyse technique des différents dispositifs existants par les membres de la commission technique, le choix d'un nouveau système de climatisation a évolué vers un dispositif dit « rooftop ». Cette installation va permettre d'assurer le chauffage, la climatisation de la salle et le traitement de l'air. Le cout global s'élève à 66 000 euros TTC.

Aussi, il convient d'abonder l'opération financière d'investissement n°131 : « salle polyvalente » prévue au budget à hauteur de 51 000 euros.

Des virements de crédits d'opération à opération concernant les opérations suivantes : n°129 : Informatique ; n°157 : Bornes incendie ; n°185 : rénovation thermique école sont validées comme suit :

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Description : Décision Modificative 1-DISPOSITIF ROOF TOP SALLE GARCIA

date de délibération : 27/07/2026

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 1 21 2135 131	15 000,00		
D 1 21 21568 157		4 000,00	
D 1 21 2183 129		3 000,00	
D 1 23 2315 185		8 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses :	Ouvertures	15 000,00		Solde Ouvertures	15 000,00
	Réductions	15 000,00		Solde Réductions	15 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Réd.	

Votes « favorable » à l'unanimité

IV/ Délibération sollicitant un fonds de concours auprès de la communauté de communes Vaison Ventoux pour des opérations d'investissement concernant l'aménagement des berges du gué des Cannelles et des aménagements sur les menuiseries de l'école Daniel Cordier,

Accord pour demander des subventions au titre du Fonds de concours, auprès de la Communauté de Communes Vaison Ventoux (50% du cout HT) pour les opérations suivantes :

-Aménagement des berges du Gué des Cannelles (opération d'investissement n°197) pour assurer la sécurisation des berges

-Rénovation thermique de l'école Daniel Cordier (opération d'investissement n° 185) en poursuivant l'achat et l'installation de menuiseries nécessaires à l'isolation thermique du bâtiment, avec l'achat de deux portes d'entrée du bâtiment et de volets roulants dans les salles de classes :

OPERATIONS	COUT HORS TAXE	FDS CCRS CCVV 50%	RESTE A CHARGE MAIRIE (50% HT+TTVA)
Gue des cannelles	12 960.90 e	6 480.45 e	9 072.63 ^e
Portes école	9 996.12 e	4 998.06 e	6 997.28
Volets école	1 791.78 e	895.89 e	1 254.25 e
TOTAUX	24 748.80 e	12 374.40 e	17 324.16 e

Pour mémoire, l'enveloppe budgétaire allouée à la commune de Villedieu est de 16 000 euros pour années 2026-2027

Votes « favorable » à l'unanimité

V/Délibération fixant la tarification de la restauration scolaire-année scolaire 2026-2027

Comme chaque année, le prestataire API Restauration révisé les tarifs en juillet pour la rentrée de septembre concernant le prix de la cantine. Il convient que le Conseil Municipal délibère sur la nouvelle tarification à fixer.

Aussi, l'actualisation de la société Api Restauration, du 1^{er} septembre 2026 au 31 aout 2027, est la suivante.

Désignation	Ancien prix HT	Prix HT 2026	Prix TTC (TVA 5,5%) 2026
Repas enfant	3,57 €	3,62 €	3,82 €
Repas adulte	4,08 €	4,14 €	4,37 €

A ce jour, les tarifs municipaux en vigueur les enfants, pour la prestation cantine ,sont en deçà des tarifs appliqués par l'entreprise :

Service	Tarifs	Non inscrit ou délai dépassé
Ticket repas élève	3.40 euros	5.00 euros
Ticket repas PAI	1.70 euros	
Ticket repas adulte	6.10 euros	

Il faut noter le nouveau tarif du prestataire, par repas, porté à 3.82 euros pour cette nouvelle année scolaire. Actuellement, la délibération municipale en vigueur fixe le tarif du repas à 3.40 euros. Le « reste à charge » pour la commune s'élèverait à 0.42 euros /repas sans modification.

Les élus de la commission des Affaires scolaires et les adjoints délégués ont examiné le surcote important que cela représente pour la commune et ont convenu qu'il est nécessaire d'augmenter mécaniquement le tarif du repas fixé par la commune pour tendre à des dépenses budgétaires plus mesurées.

Cependant, les élus souhaitent maintenir un soutien financier aux familles en apportant une participation communale aux dépenses des familles pour les repas de leurs enfants.

Il est proposé :

- D'instaurer, chaque année à la date du 1^{er} août, un relèvement mécanique du tarif des repas facturés par la commune pour les élèves, en prenant 3% du prix TTC facturé par le prestataire, au centime près ;
- De facturer le repas PAI correspondant à 50% du tarif du repas enfant ;
- De fixer le tarif du repas adulte sur la base du nouveau tarif TTC du prestataire

Ces répercussions seraient les suivantes pour l'année scolaire 2026-2027 au 01/08/2026 :

Tarif TTC fixé par le prestataire : Repas enfant : 3.82 € TTC et Repas adulte : 4.37 € TTC
Avec une augmentation de de 3% du tarif TTC d'un repas, cela porterait à une hausse de 0.11 € TTC

Nouveau tarif municipal : Repas enfant : 3.51 € TTC
Repas PAI : 1.76 € TTC
Repas adulte au frais réel : 4.37 € TTC

le Conseil Municipal précise qu'une majoration mécanique tacite des tarifs communaux, à la date du 1^{er} août de chaque année, sans qu'il soit nécessaire de délibérer systématiquement, à hauteur de 3% de majoration du prix TTC facturé par le prestataire pour les repas des enfants, tant qu'il subsistera un différentiel négatif avec les redevances annoncées par le prestataire ;

Par ailleurs, il est entendu que les tarifs d'accès au CLAE Pain Confi reste inchangés, comme suit :

Service	Tarifs	Tarifs pour les non- inscrit ou délai de réservation dépassé
CLAE matin	1.25 euros	2.00 euros
CLAE après-midi	1.70 euros	5.00 euros

Votes « favorable » à l'unanimité

La commission des Affaires scolaires va étudier les prochains travaux à faire suite à la fiche de préconisations annuelles du bureau de contrôle.

Il est rappelé que, d'ici la fin d'année, le financement du changement de 2 portes d'entrées de l'école primaire, ainsi que le changement de 2 volets dans la classe de CP-CE1 est prévu et les devis ont été validés. Le service technique a installé un adoucisseur d'eau général dans le bâtiment.

VI/Tour de table des commissions :

- **Urbanisme :**

La commission poursuit son recensement des installations des blocs-climatiseurs sur les façades du centre village afin de vérifier si des autorisations ont été délivrées par la mairie. Si le Plan Local d'Urbanisme n'est pas restrictif sur l'implantation de ces dispositifs, il l'est sur les caches qui doivent être apposés en façade pour l'esthétisme.

Le projet privé d'achat de la tour médiévale en bas de la rue des Sources ne va malheureusement pas se poursuivre, faute de financements. Les élus vont solliciter la Fondation du Patrimoine et la DRAC pour savoir ce qui pourrait être du ressort des pouvoirs publics.

En ce qui concerne le projet d'aménagement de la zone du DEVES, la SPL Territoire Vaucluse attachée au Conseil Départemental de Vaucluse a adressé une proposition d'intervention relative à l'étude de faisabilité du plateau de Deves. Cette mission a pour objectif de définir, avec les élus de Villedieu, le scénario d'aménagement et la programmation les plus adaptés au secteur (OAP) puis de le valider. Cela permettra d'obtenir un bilan prévisionnel d'aménagement ainsi que le planning de l'opération. Ce sont des études nécessaires au dossier et qui conditionneront l'obtention de subventions et du soutien d'institutions. Une présentation du projet va être organisée par les chargés de missions à la rentrée de septembre.

Point urbanisme depuis le 23 juin 2026

Numéro	Type	Dépôt	Demandeur	Commune	Etape en cours	Date d'échéance	État
DIA0841462600005	DIA	16/07/2026	MONTAGARD	VILLEDIEU	Traitement de la demande	06/09/2026	En cours de dépôt
PC0841462600004	PCMI	13/07/2026	SCI PERVAL SCI serval	VILLEDIEU	Analyse délai et complétude	18/07/2026	Qualifié
DIA0841462600004	DIA	06/07/2026	MONTAGARD	VILLEDIEU	Signature	09/07/2026	Décision prise
DP0841462600020	DPC	01/07/2026	DE MOUSTIER PHILIPPE	VILLEDIEU	Consultations : retour toutes consultations	22/07/2026	Qualifié
DP0841462600019	DPC	23/06/2026	SASU UPALE SASU UPALE	VILLEDIEU	DAACT	09/07/2029	Décision prise (transmis au CL)

Statistiques

Type de dossier	Nombre de dossier
Déclaration Préalable Constructions (DPC)	2
Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)	2
Permis de Construire de Maison Individuelle (PCMI)	1

- **Affaires sociales :**

Dans le cadre de la campagne annuelle internationale « Octobre Rose », qui se déroule du 1er au 31 octobre pour sensibiliser la population au dépistage du cancer du sein, la commission va installer un éclairage rose de la fontaine et de la place du village grâce à la Cave coopérative qui va prêter ses luminaires à la mairie.

La communauté de communes Vaison Ventoux (CCVV) relance les communes sur le dispositif Atchoum qu'elle a mis en place. Cette solution de covoiturage et de transport solidaire est en place depuis plusieurs mois et la CCVV va venir à la rencontre des nouvelles équipes municipales pour en expliquer le fonctionnement.

- **Voirie et technique**

Les travaux de reprises des berges du gué des Cannelles ont commencé. L'entreprise Missolin y installe des rochers de 1 tonne à 1,5 tonnes pour casser la lame d'eau en cas de crues ou ruissellements.

- **Vie locale et sécurité**

Le projet de vidéoprotection est à l'ordre du jour avec une prise de contact avec un gendarme référent d'ici la fin de l'été. Les élus sont sensibles aux nombreuses incivilités, vols et dégradations et cherchent des solutions pour y remédier, en plus du dispositif de « Participation citoyenne ».

- **Festivités et événements sportifs**

Il est rappelé que 6 et 7 août 2026, deux grands événements avec le Tour de France vont traverser et longer la commune.

- Le 6 août, une cyclo sportive rassemblant 10 000 à 12 000 cyclistes amateurs hommes et femmes réalisant un circuit de l'étape du Tour de France Femmes dans les conditions réelles, avec la fermeture des routes. Le circuit les mènera de Vaison-la-Romaine, ville de départ, jusqu'au sommet du Mont Ventoux. Cet événement s'appelle « L'étape du Tour de France Femmes avec Swift ».
- Le 7 août, ce sera l'étape officielle n°7 du Tour de France Femmes 2026, avec les cyclistes professionnelles, reliant La Voulte-sur-Rhône au Mont Ventoux.

Pendant ces deux jours, un certain nombre d'axes routiers seront fermés à la circulation. Les communications auprès de la population sera mise en place suffisamment en amont pour que chacun puisse prendre ses dispositions. L'affichage est prévu sur le territoire ainsi que 'une communication par tout réseau existant. Mme Rosy Giraudel est désignée comme référente technique pour la coordination des actions à mettre en place.

- **Affaires générales :**

-choix des membres de la CCID

Suite aux propositions de la municipalité, les services de l'Etat ont arrêté les listes suivantes ;

*Egalité
Fraternité*

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

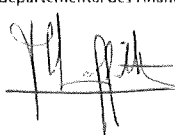
Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de VILLEDIEU
le Directeur départemental des Finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
DIEU Mireille TARDIEU Thierry BIGAND Stéphane BLANC Marie-Agnès FAUQUE Jonathan WILLEMS Sara	BERTRAND Alain DIEU Jérémy MACABET Jean-Laurent CELLIER Claude MARTINEZ Anna BOUSTIE Ghislaine

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Avignon, le 16/07/2026

	Le Directeur départemental des Finances publiques,  Michel LAFITTE
--	---

-Ressources Humaines

Les remplacements concernant les postes d'agent d'entretien-surveillance de la pause méridienne à la cantine et d'ATSEM sont en cours.

Pour l'instant, il n'y a pas de candidature satisfaisante concernant le 1^{er} poste. La secrétaire générale travaille sur un redéploiement de certaines missions en interne, avec une répartition des tâches sur deux agents, et des entreprises de nettoyage externes vont être sollicitées également.

Pour l'instant, la responsable de la restauration scolaire a accepté de prendre en charge le nettoyage complet du réfectoire et il conviendra de délibérer lorsque le Comité Social Technique (CST) du Centre de Gestion de Vaucluse aura statué sur l'augmentation de son temps de travail. Cela entraînera une modification du tableau de l'effectif communal.

Il conviendra également de toiletter les postes non pourvus et laisser vacants, après avis du CST

VII/ Questions diverses :

- Festivités les Etoiles d'automne :

M le Maire et Mme Mireille DIEU, 2^{de} adjointe déléguée prennent en charge l'organisation de cette manifestation



La demande du groupe les « Beasides » de jouer sur la place le 14 août prochain, n'est pas accepté par le conseil municipal ; les festivités estivales sont en effet très nombreuses dans le centre du village et il convient de ne pas surcharger le programme et de préserver la vie des riverains.

VIII/Agenda.

Le programme des festivités est consultable sur le site internet de la mairie et est affiché dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

La secrétaire de séance,

Rosy GIRADEL .

Le Maire,



Joël BOUFFIES.